

Laïcité :

**Faites vivre l'idée
avec les
militants du CNAL**



Militer pour la laïcité

Ce diaporama est un outil d'information et d'auto-formation sur la laïcité. Il est en construction, ceci est la version 1.

Dans une démarche de travail collaboratif, chacun peut proposer des compléments, des synthèses , ou demander des précisions sur des diapos ou sur des « liaisons » et des transitions manquantes.

Bien sûr, le repérage d' « erreurs » est aussi le bienvenu...

Un bon accueil sera donc réservé à toutes vos remarques, critiques et suggestions. Merci de nous les adresser à :

secretariat-general@cnal.fr

Nb: la partie « histoire » est longue. L'introduction et la conclusion de cette partie peuvent être suffisantes pour la dynamique d'une présentation avant débat.

Cela dit, la lecture de cette partie est vivement conseillée...



Laïque et laïcité

Du point de vue :

1) du mot

2) du droit

3) de l'histoire

4) de la philosophie



Les mots :

Laïque et laïcité

- * Une étymologie issue du rapport à la religion.
- * De jeunes mots : Littré 1871.
- * Une définition encore mal installée.
- * Des mots pas ou mal traduits dans le monde.



Les mots :

Laïque et laïcité

Laïkos Ce qui appartient au peuple (au laos) \neq *Klerikos*

Laicus

Lai

Introduction en français en 1150 : illettré
puis en 1170 : qui n'appartient pas au clergé

Laïc

Membre de la communauté religieuse mais qui n'est pas *Clerc*.

Et enfin :

Laïque et laïcité



Les mots :

Laïque et laïcité

Le mot « laïcité » apparaît dans *Le Progrès* en 1871.

Très vite repris dans un supplément du Littré avec ses dérivés : laïciser, laïcisation.

Les militants laïques pouvaient enfin mettre des mots sur leur action en faveur de la liberté de conscience et pour la séparation des Eglises et de l'Etat.



Les mots :

Laïque et laïcité

Le Robert 2008 nous indique:

* **Laïque** : 3. Qui est indépendant de toute confession religieuse.

* **Laïcité** : 1. Caractère laïque. 2. Principe de séparation de la société civile et de la société religieuse, l'Etat n'exerçant aucun pouvoir religieux et les Eglises aucun pouvoir politique.

C'est bien, mais un peu court...



Les mots :

Laïque et laïcité

... et cette faiblesse de sens en français renforce la difficulté à rendre cette idée universelle.

Ces mots sont en effet absents des langues anglo-saxonnes et de fait, ils ne sont pas ou ils sont mal traduits.

On trouve, tout de même, les mots dans la plupart des langues latines.



Les mots :

Laïque et laïcité

* C'est parce que cette définition est mal installée qu'un espace existe pour que chacun donne la sienne ou cherche à ajouter des adjectifs pour dénaturer l'idée laïque.

La première tâche du militant laïque est donc de combattre les dérives liées au sens.

Deux dérives majeures:

- * celle qui mène au communautarisme: (Raffarin, Sarkozy).
- * celle qui mène à l'ultra laïcisme.



Les mots :

Laïque et laïcité

Deux dérives majeures:

* **celle qui mène au communautarisme:** Pour Raffarin la laïcité serait synonyme de tolérance. Pour Sarkozy la religion serait, elle, indispensable pour se construire en tant qu'individu. Donc, pour eux, **l'objectif est d'étendre le principe de la tolérance de l'espace civil à la sphère publique.**

* **celle qui mène à l'ultra laïcisme:** Il s'agit là de militants confondant parfois plusieurs combats (laïcité et athéisme, laïcité et combat contre les croyances, etc ...). **Leur objectif est d'étendre la laïcité de la sphère publique à l'ensemble de l'espace civil.**

Les militants laïques doivent donc combattre ces deux dérives avec autant de force parce qu'elles se nourrissent mutuellement.



Laïque et laïcité : **En Droit.**

- * La République est constitutionnellement laïque.
- * La loi de 1905.
- * Les lois scolaires laïques.
- * Pourtant, pas de définition juridique.



Laïque et laïcité : **En Droit.**

* Exigence portée par le mouvement de la résistance, après l'épisode vichyste, la laïcité de la république est réaffirmée en 1946 par la constitution de la IVème République reprise par la Vème :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » art 1^{er} de la constitution de 1958.



Laïque et laïcité : **En Droit.**

Principe constitutionnel confirmant
la **loi de 1905** de séparation des églises et de l'Etat:

Article 1er :

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 :

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. ...



Laïque et laïcité : **En Droit.**

Loi de 1905 faisant suite aux lois scolaires dites « laïques » :

- * **Loi du 16 juin 1881 sur la gratuité de l'école**
(le même jour une autre loi oblige les maîtres et les maîtresses à avoir un brevet de capacité)

- * **Loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire, la laïcité des programmes et des locaux scolaires**
(l'article 2 indique que *les écoles publiques vaqueront un jour par semaine outre le dimanche afin de permettre aux parents de donner **s'ils le désirent** à leurs enfants, l'instruction religieuse **en dehors des édifices scolaires***)
En septembre de cette année les nouveaux programmes évincent l'instruction religieuse et introduisent l'Education morale.

- * **Loi du 30 octobre 1886 qui laïcise le personnel enseignant.**



Laïque et laïcité : **En Droit.**

***Le caractère laïque de la République est donc constitutionnel, en droit il n'y a pas mieux.**

*** La Loi de 1905 est la clef de voûte de cette laïcité.**

Mais cette force juridique est à relativiser :

Les mots laïque et laïcité ne sont « juridiquement » définis nulle part dans le droit français. Ils sont peu utilisés.

On n'en trouve d'ailleurs aucune trace dans la Loi de 1905. Loi qui ne s'applique pas sur tout le territoire (ex Alsace-Moselle).



Laïque et laïcité : **En Droit.**

* C'est dans ce « vide » juridique que les adversaires de l'idée laïque s'engouffrent pour en affaiblir la portée.

La deuxième tâche du militant laïque est donc de défendre et de promouvoir l'édifice juridique de la laïcité .

* C'est la connaissance de l'histoire des rapports de force, des idées, des débats parlementaires qui permet de donner corps à la laïcité d'un point de vue du droit.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

- * Sa « préhistoire »: des monothéismes au gallicanisme.
- * Son « antiquité et son moyen-âge » : de la Renaissance aux Lumières.
- * Son « époque moderne » de la Révolution à la loi de séparation.
- * Son histoire « contemporaine et immédiate » : de 1905 à nos jours.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* L'histoire de la Laïcité est très marquée par un combat (celui contre l'Eglise catholique romaine) dans un pays, la France.

C'est la longue histoire d'une double émancipation:

* Celle de l'Etat face à la tutelle de l'Eglise.

* Celle des individus face aux recteurs de la pensée.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Sa « préhistoire »: des monothéismes au gallicanisme.

•L'émergence du christianisme et le déclin de l'empire mettent un terme à la distinction entre la *res privata* et la *res publica*.

* 325 : Concile de Nicée –élaboration du concept d'hérésie.

* 330 : Exécution de philosophes pour sorcellerie et premiers autodafés.

* 380 : Edit de Thessalonique- Théodose fait du christianisme une religion d'Etat. L'ère de la religion officielle commence et avec elle, les persécutions des païens, des philosophes, etc.

Laïque et laïcité : **L'histoire.**

*** Sa « préhistoire »: des monothéismes au gallicanisme.**

•L'alliance du trône et de l'autel. *Instrumentalisation réciproque du pouvoir temporel et spirituel .*

*** 496-498 : baptême de Clovis.**

*** 754 : Pépin le bref est le premier roi sacré par le pape. Il instaure la dîme.**

*** 800 : Charlemagne sacré empereur engage la conquête du primat du pouvoir temporel.**

Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Sa « préhistoire »: des monothéismes au gallicanisme.

•Rivalités et émergence du gallicanisme (I).

* 987: Hugues Capet sacré Roi. La dynastie capétienne entre à diverses reprises en conflit avec le Pape ou les évêques (sur les normes , les droits qui règlent la vie civile...).

* 1238-1314: Philippe le Bel et la naissance du gallicanisme.

En conflit avec le pape Boniface VIII, Philippe le Bel se fait aider de ses légistes (en particulier Guillaume Nogaret) pour élaborer la théorie de l'absolutisme : *le roi est empereur en son royaume* et ne détient nullement son autorité du pape.

Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Sa « préhistoire »: des monothéismes au gallicanisme.

•Rivalités et émergence du gallicanisme (II).

* 1438: Charles VII promulgue la Pragmatique Sanction (préséance des conciles sur le pape, consacre le droit de regard du roi de France sur son Eglise, importance des élections épiscopales).

* 1516 : Concordat de Bologne (François Ier et Léon X): victoire du gallicanisme.

* 1594 : Pierre Pithou rédige *Les Libertés de l'Eglise gallicane*.

* 1533-1539: Naissance de l'anglicanisme. Henri VIII, roi d'Angleterre, rompt avec Rome, devient « *seul chef suprême de l'Eglise d'Angleterre* » et fait publier la *Grande Bible* en anglais. Le processus anglican concilie une liturgie catholique et une théologie inspirée de la Réforme.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

*** Son « antiquité et son moyen-âge » : de la Renaissance aux Lumières.**

•Pluralisme, humanisme et guerres de religions (I).

*** Vers 1550. Un quart de la population en France a adopté le protestantisme. L'émergence du pluralisme religieux, et le développement de l'humanisme athée et agnostique vient percuter le pouvoir et son rapport à une religion.**

*** Mais, la liberté « de conscience » est réservée aux seuls princes. « *Cujus regio ejus religio* » (tel roi telle religion ou à chaque prince, sa religion). En France les revendications des protestants se heurtent à l'intransigeance de l'Eglise Catholique.**

*** 1562: avec l'assassinat du duc de Guise, commencent les huit guerres de religion en France.**



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

*** Son « antiquité et son moyen-âge » : de la Renaissance aux Lumières.**

•Pluralisme, humanisme et guerres de religions (II).

*** 1572: le 24 août, plus de 3000 protestants sont assassinés à Paris (Saint-Barthélemy). Les massacres se généralisent en France (plusieurs dizaines de milliers de morts).**

*** 1594: Henri de Navarre, qui s'est converti au catholicisme en 1589, devient roi de France sous le nom d'Henri IV .**

*** 1598: Henri IV proclame l'édit de Nantes. Cet édit de tolérance, reconnaît une certaine liberté de culte pour les protestants mais elle est limitée et assignée territorialement. L'inégalité demeure avec la Religion catholique seule Religion officielle du royaume.**



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

*** Son « antiquité et son moyen-âge » : de la Renaissance aux Lumières.**

• Absolutisme du Roi, intransigeance et obscurantisme de l'Eglise Catholique (II).

*** Malgré l'édit de Nantes, les guerres reprennent et les dragonnades de Richelieu conduisent les protestants à un exode massif.**

*** Louis XIV va radicaliser encore la formule « cujus regio ejus religio » en affirmant « un roi, une loi, une foi ». L'absolutisme de droit divin et la mainmise du roi sur le clergé de France amèneront en 1685 à la révocation de l'édit de Nantes.**

*** L'Eglise Catholique est le premier ordre de ce que les révolutionnaires qualifieront d'Ancien Régime. Elle a le monopole des universités, des bibliothèques et contrôle les sciences. Avec ses registres paroissiaux, elle s'occupe de l'Etat-civil.**



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « antiquité et son moyen-âge » : de la Renaissance aux Lumières.

• Absolutisme du Roi, intransigeance et obscurantisme de l'Eglise Catholique (II).

* Partout en Europe, l'Eglise catholique romaine aura durant 15 siècles combattu ce qu'elle a défini comme des hérésies: **tortures, inquisitions, massacres, conversions forcées, pogroms...**

* Sur le plan des sciences, l'Eglise aura marqué ces siècles de son obscurantisme et pas seulement au Moyen-âge :

Giordano Bruno est **brûlé vif en place de Rome en 1600** pour avoir contesté le géocentrisme. Galilée est contraint en 1633 d'abjurer le mouvement de la Terre.

* Les savants, auteurs, poètes ont été victimes de la censure. La création par l'Eglise de *l'Index librorum prohibitorum (Index des livres interdits)* en est une preuve terrifiante. Cette **mise à l'Index** ne cessera qu'en 1963 avec Vatican II.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

*** Son « antiquité et son moyen-âge » : de la Renaissance aux Lumières.**

•La résistance à l'oppression religieuse.

*** Issue de la pensée libre des philosophes grecs, l'humanisme de la Renaissance (des Montaigne, Bayle et Erasme) sera une première forme de résistance.**

*** L'émancipation intellectuelle sera, elle, fondée sur la philosophie rationaliste du siècle classique (XVIIème) avec Descartes et Spinoza.**

*** Enfin, au XVIIIème siècle, les philosophes des Lumières (Voltaire , Montesquieu Rousseau, Diderot..) dénonceront les persécutions religieuses. Affaire Calas , assassinat du chevalier de la Barre.**

*** Le combat pour la raison et les Lumières débute et sera concrétisé par la Révolution.**



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

•La Révolution (I).

* 26 août 1789: déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

- Article 1: « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ».

Avec cet article, liberté et égalité ne sauraient désormais répondre ni de la condition de ses parents ni de celle du prince.

- Article 3 : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut en exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

Cet article indique le refus de tout pouvoir d'un groupe particulier et de toute féodalité.

-Article 10 : « *Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* ».

C'est l'article qui est souvent cité comme fondement de l'expression laïque.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

•La Révolution (II).

* En 1791, l'Etat-civil est dégagé de la tutelle de l'Eglise. Les mariages civils, les divorces et les enterrements civils sont instaurés.

* Le 14 octobre 1791, l'Assemblée législative confie à Condorcet la présidence d'un comité d'instruction publique. Il remet son rapport le 20 avril 1792. Il y expose son idée que l'école publique ne peut instruire que pour libérer: assurer la maîtrise des connaissances qui sont universelles contrairement aux croyances qui sont particulières.

Condorcet peut être considéré comme un des premiers philosophe de la laïcité.

Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

•La Révolution (III).

* Les révolutionnaires vont se poser la question des rapports entre la religion dominante et le nouvel Etat :

- le 2 novembre 1789, les biens du clergé sont mis à la disposition de la nation.
- le 13 février 1790, les ordres religieux sont supprimés.
- le 12 juillet 1790 , l'Assemblée constituante vote la Constitution civile du clergé.

Si les ministres du cultes demeurent des « fonctionnaires », ils doivent être fidèles aux lois et à la nation (serment de fidélité à la constitution) - opposition des « réfractaires » encouragés par Rome.

Le pape Pie VI condamne les droits de l'homme, la liberté de conscience et l'égalité.

La Révolution, cependant, ne va pas au bout de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

Concordat et régression(I).

* 14 juillet 1801: les plénipotentiaires de Napoléon (1^{er} consul) et ceux du pape Pie VII signent un concordat qui revient sur la plupart des acquis de la Révolution dans les rapports Etat-Eglise :

- le catholicisme est reconnu « religion de la majorité des Français »
- le culte est à nouveau financé par les deniers publics.

* 8 avril 1802 : Loi relative à l'organisation des cultes intégrant 77 articles « organiques » que Bonaparte a fait ajouter au concordat. Le pape ne les acceptera pas, en particulier parce qu'ils s'appliquent au culte protestant.

* Après les protestants, le culte israélite est organisé par un décret du 17 mars 1808.

Prêtres, pasteurs et rabbins sont rétribués par l'Etat. Celui-ci n'est donc pas laïque.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

Concordat et régression(II).

* 1806 : Mise en place du « catéchisme impérial » :

En échange des privilèges accordés aux religions, l'empereur exige en retour une légitimation voire une sacralisation.

Ainsi il y est dit que dieu « *a établi Napoléon notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur Terre. Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu lui-même* ».

* La « laïcisation » du droit civil est tout de même confirmé par la création du code civil en 1804 et du code pénal de 1810.

Laïque et laïcité : **L'histoire.**

- * **Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.**
De la Restauration à la IIIème République (I).
 - * 1814-1830 : avec la Restauration comme son nom l'indique, la religion catholique apostolique et romaine **redevient « religion de l'Etat »**. Le divorce disparaît. Les congrégations sont à nouveau autorisées à enseigner.
 - * 1825 : une loi **punit de mort le sacrilège**.
 - * A partir de cette période, la lutte contre l'Eglise catholique s'assimile au combat pour la liberté et la justice sociale. Des manifestations anticléricales se multiplient.
 - * Juillet 1830: après les « Trois Glorieuses », la monarchie de juillet, tout en reconnaissant le catholicisme comme la « religion professée par la majorité des Français », fait quelques pas:
 - l'égalité des cultes est mieux respectée.
 - une certaine et relative émancipation de l'Ecole vis-à-vis de l'Église est réalisée avec la loi Guizot de 1833.

Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

De la Restauration à la IIIème République (II).

* 1848 : Après la révolution de février, la IIème République consacre la liberté de culte et le catholicisme n'a plus de statut spécial mais le régime concordataire demeure.

* La peur des luttes ouvrières radicalisent la bourgeoisie. L'Eglise devient pour elle un rempart social. Aux élections législatives 500 députés cléricaux et monarchistes sont élus (sur environ 700). Cette majorité s'empresse de restaurer le contrôle clérical sur l'école.

Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

De la Restauration à la III^{ème} République (III).

* 15 mars 1850: vote de la loi Falloux (en fait deux textes) :

- la « petite » loi : dispense les congréganistes du brevet de capacité pour être instituteur.

- la « grande » : reconnaît deux types d'écoles primaires et secondaires : les « écoles publiques » et les « écoles libres ». L'école impose une instruction morale et religieuse. C'est cette loi qui accorde la « liberté » de l'enseignement secondaire avec un développement des collèges privés presque tous catholiques. Toutefois les débats permettent de limiter à 10 % les subventions publiques que peut recevoir l'établissements privés du 2nd degré.

- C'est à l'occasion du débat sur cette loi que Victor Hugo dira dans un discours-manifeste en faveur de l'idéal laïque:

« Je veux l'Etat chez lui et l'Eglise chez elle ».



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

De la Restauration à la IIIème République (IV).

* Le Second Empire prolonge l'alliance entre l'Etat et l'Eglise. L'ultramontanisme se répand parmi les catholiques français. Par contre-coup l'anticléricalisme se développe dans les milieux libéraux.

* 8 décembre 1864, le **Syllabus** du pape Pie IX vient dénoncer pêle-mêle la liberté de conscience et les diverses formes de l'émancipation humaine. L'anticléricalisme se développe parmi les penseurs et les écrivains et s'étend chez les républicains.

Parmi les 80 « principales **erreurs** de notre temps » dénoncés par le Syllabus:

** L'Église n'a pas le droit d'employer la force ; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect .*

** L'Église doit être séparée de l'État, et l'État séparé de l'Église .*



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

IIIème République et loi de séparation (I).

* 4 septembre 1870: Proclamation de la IIIème République au lendemain de la défaite de Sedan. Paris est assiégée.

* Les élections de février 1871 voient la victoire des conservateurs monarchistes (électorat rural) plutôt défaitistes et cléricaux. A Paris les patriotes et laïques organisent la révolte le 18 mars 1871, et déclarent la Commune.

* Le 2 avril 1871: **la Commune promulgue par décret la séparation de l'Eglise et de l'Etat.**

* En mai avec le complicité de la Prusse, Thiers écrase la Commune. Mais l'idéal laïque qui a marqué cette période, servira de référence jusqu'à la loi de séparation.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

IIIème République et loi de séparation (II).

* 1879 : Les Républicains gagnent l'élection présidentielle et sont majoritaires aux deux chambres. Le combat laïque reprend.

Gambetta avait dressé la ligne de conduite dans une déclaration du 27 septembre 1872 :

« Ne dites donc pas que nous sommes les ennemis de la religion, puisque nous la voulons assurée, libre et inviolable »

L'objectif n'est pas de s'attaquer à une croyance mais d'émanciper l'Etat et l'école de toute emprise cléricale.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

IIIème République et loi de séparation (III).

* de 1880 à 1903 : Une série de loi et de mesures « laïcise » la société :

* 1880: Suppression de l'obligation du repos dominical.

* 1881: Suppression du caractère confessionnel des cimetières. Le délit d'outrage à la vie religieuse est aboli.

* Lois Ferry des 16 juin 1881 et 28 mars 1882 : L'instruction primaire devient laïque, gratuite et obligatoire.

* 1884: Suppression des prières ouvrant les séances parlementaires et loi autorisant à nouveau les divorces (**même année vote de la loi autorisant les syndicats et celle sur la liberté de la presse**).

* 1886: Loi Goblet qui laïcise le personnel de l'instruction primaire.

* 1887: Les obsèques civiles sont de droit. Le personnel des hôpitaux est « laïcisé » ainsi que les bâtiments. Les crucifix disparaissent des tribunaux.

* 1888: Une décision du Conseil d'Etat **limite fortement les subventions aux écoles secondaires privées et interdit celles aux écoles primaires privées.**

* 1889: Le droit au divorce est rétabli.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

IIIème République et loi de séparation (IV).

* La loi de 1901 sur les associations, important progrès démocratique, interdit aux congrégations d'enseigner. La mise en application de loi et la fermeture de plus de 2000 écoles dirigées par des congrégations provoquent des résistances de plus en plus vives chez les catholiques.

* Combes qui dirige le gouvernement mène cette politique de manière acharnée mais ne souhaite pas comme d'autres Républicains remettre en cause le concordat car il y voit une manière de contrôler l'Eglise.

* Mais **de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer la séparation.**



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

IIIème République et loi de séparation (V).

* Deux événements viennent accélérer la marche vers la rupture:

- **L'affaire Dreyfus** 1894-1906 : l'Eglise et en particulier le journal La Croix jouent le rôle de bouc émissaire antisémite. En 1898 est publié le célèbre « J'accuse » d'Emile Zola.

- **Rupture avec le Vatican.** le 29 juillet 1904 à la suite des protestations contre la politique française du nouveau pape Pie X. Cette rupture est approuvée par 480 députés contre 90 alors que la majorité de gauche sortie des élections de 1902 ne comptait que 342 députés.

La chambre malgré des divergences est prête à voter la séparation.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

IIIème République et loi de séparation (VI).

* La **loi de 1905 de séparation est votée le 9 décembre au Sénat.**

Les trois principaux artisans sont Aristide Briand (socialiste indépendant) rapporteur très habile de la commission, Ferdinand Buisson (président de la commission) et Jean Jaurès qui rallie l'ensemble des siens à cette loi que certains jugent trop modérée

* Quelques fortes personnalités de gauche voulaient une loi antireligieuse, mais c'est une loi de liberté véritable symbole de la laïcité qui est votée même si le terme n'apparaît pas dans le texte.

* **Les débats à l'assemblée et au sénat sont à étudier pour comprendre pourquoi cette loi pourtant très contestée par l'Eglise était une Loi de liberté et d'équilibre permettant la paix civile.**



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « époque moderne » de la Révolution à la séparation.

IIIème République et loi de séparation (VII).

* Les deux articles majeurs de **loi de 1905 de séparation.**

Article 1er :

*La République assure la **liberté de conscience.** Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.*

Article 2 :

*La République ne **reconnait, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.** En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. ...*

* Avec cette loi l'Etat est enfin séparé des Eglises.

* Cette loi met un terme au régime concordataire de 1801 (sauf pour l'Alsace et la Moselle qui n'étaient pas Françaises au moment du vote et qui n'intégreront jamais ce cadre malgré des tentatives ultérieures.)



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « histoire contemporaine et immédiate »: 1905 à nos jours.

De la loi de séparation à l'après 1^{ère} guerre mondiale (I).

* Refus de la loi et « résistance » des militants catholiques.

- Si les juifs et les protestants acceptent très vite cette loi, ce n'est pas le cas des catholiques.

- La République est pourtant généreuse, elle offre en effet avec cette loi l'utilisation gratuite des églises. **La seule exigence est que l'Église doit constituer des associations cultuelles pour gérer les édifices. Pour cela l'inventaire** doit être effectué pour répertorier le patrimoine de l'Etat.

- C'est sur l'inventaire que les incidents les plus violents vont avoir lieu.

* Le pape Pie X encourage ce mouvement et rédige **deux encycliques**:

- Le 11 février 1906 « *Vehementer nos* » condamne la séparation et encourage les catholiques à refuser les inventaires.

- Le 10 août 1906 « *Gravissimo officii* » s'oppose à la constitution d'associations cultuelles et qualifie la loi de loi d'oppression.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « histoire contemporaine et immédiate »: 1905 à nos jours.

De la loi de séparation à l'après 1^{ère} guerre mondiale (II).

* Par représailles la vie des élèves et des instituteurs a été rendue difficile dans les régions les plus catholiques.

Ainsi dans la lettre pastorale des cardinaux et évêques de France de septembre 1909 adressée aux parents du diocèse de Dijon, on peut lire :

« C'est un devoir rigoureux d'envoyer vos enfants à l'école chrétienne. L'Eglise interdit de fréquenter l'école neutre. »

* Mais dans l'ensemble la loi s'appliquera.

* En 1923, le pape Pie XI accepte que le culte soit régi par des associations cultuelles mais sur la base du découpage diocésain. **La République dans une volonté d'apaisement acceptera ces associations** avec une décision du Conseil d'Etat les jugeant conformes à la loi de 1905.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « histoire contemporaine et immédiate »: 1905 à nos jours.

L'entre deux guerres (I).

* La République est enfin définitivement installée après la « victoire » de 1918. Elle est désormais reconnue comme un régime stable, capable de défendre le pays.

Conséquemment, la laïcité de la République s'installe et s'ancre dans les mentalités.

* Le ministère du Cartel des gauches (juin 1924-avril 1925) tente d'appliquer la loi de 1905 en Alsace-Moselle pour mettre fin au concordat de 1801 dans ces départements. Devant la résistance de la population bien aidée par l'Eglise, il y renoncera.

* Durant cette période, l'Eglise catholique de France à travers son assemblée des cardinaux et archevêques continue de condamner les «lois de laïcité».



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « histoire contemporaine et immédiate »: 1905 à nos jours.

L'entre deux guerres (II).

* Mais le recul de la foi dans la population amène l'Eglise à se positionner pour sauver l'essentiel : sa place (sa part) dans l'enseignement. Seuls ses militants les plus conservateurs continuent à revendiquer une mainmise totale sur l'Ecole.

* La question de la neutralité de l'école publique se pose dès le Front Populaire. En 1937 Jean Zay rédige trois circulaires qui interdisent les insignes politiques et le prosélytisme dans l'enceinte des établissements scolaires. Elles concernent les locaux, les enseignants mais aussi les élèves.

* L'**Ecole** pour être **libératrice** doit préserver un espace qui protège les citoyens en construction que sont les élèves, des conflits de la société et des pressions des groupes religieux et idéologiques qui s'y affrontent.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « histoire contemporaine et immédiate »: 1905 à nos jours.

La sombre période du gouvernement de Vichy .

* Une partie de la hiérarchie catholique soutient le régime de Pétain et obtient d'importants avantages.

* Les **mesures discriminatoires, liberticides, et de fait anti-laïques se succèdent:**

- 13 août 1940: une loi dissout la franc-maçonnerie.

- 3 septembre 1940: abrogation de la loi de 1904 qui supprimait l'enseignement congréganiste.

- 18 septembre 1940: les écoles normales d'instituteurs, laïques donc suspectes, sont supprimées.

- 3 octobre 1940 : la loi portant sur le statut des juifs leur interdit l'accès à la fonction publique.

- 2 novembre 1940: création d'une caisse de financement des écoles privées.

- 21 novembre 1940 : Une loi réintroduit l'enseignement religieux dans les écoles publiques.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « histoire contemporaine et immédiate »: 1905 à nos jours.

Le combat laïque reprend avec force à la libération.

* Le gouvernement issu des mouvements de la résistance abroge la plupart des lois anti-laïques. Le préambule de la constitution de la IVème République de 1946 affirme le **caractère laïque de la France**.

* La volonté de reconquête de l'Eglise relance le débat laïque sur le terrain de l'Ecole, en exigeant des fonds publics pour payer son personnel.

* En 1951, un **Comité national de défense laïque** est créé.

Mais la même année, le gouvernement fait deux cadeaux aux écoles privés :

- 21 septembre 1951, la loi Marie ouvre une ligne de crédit pour attribuer des bourses aux élèves du privé comme du public.

- 28 septembre 1951, la loi Barangé qui crée une allocation directement versée aux associations des parents d'élèves des établissements privés.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « histoire contemporaine et immédiate »: 1905 à nos jours.

Vème république et pérennisation de la dualité scolaire (I).

* La constitution de la Vème République rappelle que celle-ci est **laïque**. Dans son préambule (reprenant celui de 1946) il est indiqué que : **L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.**

* Mais dès l'année suivante, le gouvernement gaulliste organise et pérennise la dualité scolaire financée par des fonds publics: **le 31 décembre 1959, la loi Debré est votée**

* Cette loi permet aux établissements privés (à 95 % catholiques) de recevoir crédits et emplois publics en signant un contrat qui leur reconnaît leur « caractère propre » (terme très flou et très commode). Ces établissements doivent théoriquement respecter la liberté de conscience. C'est **la plus grande attaque contre l'enseignement public laïque car elle installe la concurrence scolaire financée sur fonds publics** mais laissant au « privé » la possibilité de trier et choisir ses élèves.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « histoire contemporaine et immédiate »: 1905 à nos jours.

Vème république et pérennisation de la dualité scolaire (II).

* Face à la loi Debré, la réaction du camp laïque est immédiate :

Le CNAL lance de janvier à juin 1960 une pétition contre cette loi. Les militants font du porte à porte dans toute la France. Elle recueille près de **11 millions de signatures** (c'est-à-dire plus de 50 % des votants aux élections législatives précédentes). (nous avons les archives de cette pétition).

Plusieurs centaines de milliers de personnes « représentant » les pétitionnaires manifestent à Vincennes, en vain.

Ils y prêtent un « **serment laïque** » pour continuer à s'opposer à cette loi.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « histoire contemporaine et immédiate »: 1905 à nos jours.

Vème république et pérennisation de la dualité scolaire (III).

* La déconfectionnalisation de la société a conduit les militants catholiques radicaux et conservateurs (**conscients par ailleurs que de plus de plus de croyants« de base » acceptent et souvent défendent la laïcité**), à choisir le terrain de l'école pour garder une emprise sur la société. Ce réseau forme un **lobby puissant qui a influencé, et continue de le faire, de nombreux politiques.**

* Face à eux, les « laïques » répondent que **seule l'Ecole de la République peut assurer une mission de service public** parce qu'elle accueille tous les enfants sans distinction et se fait un honneur de les aider à construire leur esprit critique pour exercer plus tard leur citoyenneté en toute liberté... de conscience.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

- * **Son « histoire contemporaine et immédiate »: 1905 à nos jours.**
Vème république et pérennisation de la dualité scolaire (IV).
 - * Les militants laïques sous l'impulsion du CNAL (colloque de 1972) décident de se mobiliser « pour une autre politique de l'Education Nationale » intégrant la nationalisation de l'enseignement privé et la gestion tripartite du Service Public d'Education. Ce projet inspirera le programme commun de la gauche qui prendra le pouvoir en 1981 avec la proposition de créer un **Service Public Unifié et Laïque de l'Education Nationale**.
 - * L'opposition organisée par les réseaux de l'enseignement dit « libre » se traduit par une manifestation en 1984 qui mettra un terme au projet « Savary ». C'est une grande déception chez les militants laïques.
 - * Par faiblesse, par peur de la « guerre scolaire », **les gouvernements successifs entérineront le principe de « parité » entre le public et le privé**. Reconnaisant le « réseau » de l'enseignement catholique. Le ministre de l'éducation Jack Lang signera les accords « Lang-Couplet » en 1992 : versement de forfaits d'internat sur la base des revendications du SGENC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) et prise en charge de la formation des maîtres du privé.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* Son « histoire contemporaine et immédiate »: 1905 à nos jours.

Vème république et pérennisation de la dualité scolaire (V).

* En **1994 le 16 janvier, plus d'un million de militants laïques manifesteront** à Paris pour refuser le projet modifiant la loi Falloux et autorisant à dépasser le plafond de 10 % de subventions publiques pour les établissements privés du second degré général.

* Mais ce coup d'arrêt ne sera que provisoire car les cadeaux financiers en faveur du « Privé » ne manquent pas ces dernières années (**Art 89, plan Banlieue, stages de rattrapage...**). Les militants du CNAL dénoncent ces attaques et se donnent réellement les moyens de les combattre (recours en Conseil d'Etat, appel à la résistance des élus, ...).



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* **Son « histoire contemporaine et immédiate »: 1905 à nos jours.**
Islam, voile et défi aux laïques.

* Malgré les statuts dérogatoires et l'épave de la concurrence scolaire, **la laïcité s'est installée en France et tous les sondages confirment l'attachement des français à cette valeur.**

* Mais **l'émergence d'une nouvelle religion a percuté la laïcité.** L'affaire du voile (1989) s'est soldée après quinze ans de débat par la loi du 15 mars 2004 interdisant aux élèves le port des signes religieux (à noter que cette loi ne s'applique que dans le public prouvant là encore que le privé ne peut en aucun cas remplir une mission de service public)).

* L'expression identitaire religieuse, fruit le plus souvent de militants extrémistes, a divisé les militants laïques, partagés entre l'attachement strict au principe de neutralité et le respect de toutes les cultures. D'autant que certains cherchent à profiter de cette question pour instrumentaliser la laïcité à des fins discriminatoires.

* Mais ce défi a le mérite de reposer le débat sur ce qu'est le principe laïque , sur son périmètre d'application en cherchant à répondre au:
où, pour qui, pour quoi et comment.



Laïque et laïcité : **L'histoire.**

* En conclusion, au moment des discours de N Sarkozy sur la place des religions et du religieux, un retour sur l'histoire montre que la laïcité de notre république est une conquête fragile qui a connu des avancées et des reculs mais une constante: celle de la prétention cléricale à influencer sur la sphère publique et à essayer de contrôler l'espace civil.

La troisième tâche du militant laïque est donc de bien connaître cette histoire « réelle » pour s'éloigner des fantasmes et des préjugés.

Mais cette histoire qui présente la laïcité comme un combat en France avec une Eglise, **risque, lorsqu'elle est juste « survolée », de donner une vision étriquée et caricaturale de l'idée laïque qui ne peut nous satisfaire.**



Laïque et laïcité : **Faire vivre l'idée**

- * Puisque le sens du mot laïcité, même en français, peut être contesté.
- * Puisque sa force juridique n'est pas complètement installée.
- * Puisqu'en faire l'Histoire, c'est prendre le risque de la cantonner à un combat avec une seule Eglise dans un seul pays.

Alors, pour que **la laïcité reste une idée neuve et pertinente qui puisse être universelle**, il nous faut trouver une façon supplémentaire de la promouvoir :

Il nous reste pour cela, la solution philosophique...



Laïque et laïcité : **Faire vivre l'idée** Du côté de la philosophie.

- Au-delà du principe constitutionnel, la laïcité est en effet **une valeur de civilisation portée par une philosophie politique** organisant la société et proposant une éthique du **vivre ensemble**.
- Les réponses à ces questions relèvent du débat démocratique.

Laïque et laïcité : **Faire vivre l'idée** Du côté de la philosophie.

***Deux modèles existent pour fonder une association politique (un Etat) démocratique:**

***Le modèle de la tolérance (la plupart des pays démocratiques) .**

***Le modèle laïque (une poignée de pays).**

C'est en regardant le modèle de la tolérance que l'on peut essayer de montrer la plus-value du modèle laïque.



Laïque et laïcité : **Faire vivre l'idée** Du côté de la philosophie.

Le modèle de tolérance prend appui sur un **lien préexistant** à « l'association politique » et, en l'occurrence, un lien religieux :

*C'est le modèle théorisé par Locke:

- La présence de différentes **communautés** nécessite, pour les faire coexister et garantir leur liberté, un régime de tolérance.

- Le lien religieux est indispensable (l'incroyant ne peut être « lié »)

* **Ce modèle sera complété par Bayle** qui dans une tolérance « plus ouverte » admet l'incroyant.



Laïque et laïcité : **Faire vivre l'idée** Du côté de la philosophie.

Petite remarque sur la prétendue image « positive » de la tolérance.

* La tolérance vient du latin « **tolerare** » qui signifie « supporter ». Comme on supporte des cris, une douleur, un poids,

De plus le fait de tolérer suppose une position de « dominant » : celle d'une prétendue « supériorité » par rapport à celui ou par rapport au groupe qui est toléré (supporté). La tolérance n'empêche pas l'existence d'une religion officielle dans un Etat.

Enfin un Etat qui est « tolérant » peut, un jour, ne plus tolérer...



Laïque et laïcité : **Faire vivre l'idée** **Du côté de la philosophie.**

Systeme de tolérance élargie*

- 1) **Personne n'est tenu d'avoir une religion plutôt qu'une autre.**
- 2) **Personne n'est tenu de n'avoir aucune religion.**
- 3) **Personne n'est tenu d'avoir une religion plutôt qu'aucune (l'existence de l'incroyance n'est pas un obstacle)**

* « Typologie C. KINTZLER »



Laïque et laïcité : **Faire vivre l'idée** **Du côté de la philosophie.**

Systeme de tolérance élargie*

- 1) **Personne n'est tenu d'avoir une religion plutôt qu'une autre.**
- 2) **Personne n'est tenu de n'avoir aucune religion.**
- 3) **Personne n'est tenu d'avoir une religion plutôt qu'aucune (l'existence de l'incroyance n'est pas un obstacle)**

Systeme laïque*

- 1) **Personne n'est tenu d'avoir une religion plutôt qu'aucune (la forme de la croyance n'est nullement nécessaire à la constitution de la cité)**
- 2) **Par conséquent:**
 - Personne n'est tenu d'avoir une religion plutôt qu'une autre.**
 - Personne n'est tenu de n'avoir aucune religion.**

* « Typologie C. KINTZLER »



Laïque et laïcité : **Faire vivre l'idée** Du côté de la philosophie.

Sphère publique / sphère privée ?

On dit souvent que la laïcité doit garantir
une stricte séparation
de la sphère publique et de la sphère privée.

Mais que recouvrent exactement ces notions ?



Laïque et laïcité : **Faire vivre l'idée** Du côté de la philosophie.

L'Etat laïque affirme la laïcité de l'Etat et respecte le pluralisme de la société.

L'Etat Laïque distingue:

La sphère publique

« Espace producteur de droit »
et « Espace garant du droit »:

Il concerne:

- l'Etat (y compris décentralisé ou déconcentré),
- l'ensemble de ses représentants
- et l'Ecole Publique (lieu de construction de la citoyenneté)

Laïque

La sphère privée

1) L'espace « intime »

Droit commun

2) L'espace civil (lieu d'expression et de confrontation, où la liberté de conscience et d'opinion s'exerce dans le cadre de l'ordre public)

Droit commun et Tolérance



Laïque et laïcité : **Faire vivre l'idée** Du côté de la philosophie.

Une organisation de l'Etat laïque :

- préserve la paix civile,
- garantit l'expression de la pluralité des cultures et des convictions dans un cadre privilégiant l'intérêt général,
- favorise l'émancipation individuelle en combattant toutes les formes d'asservissement et en permettant le plus large accès aux connaissances,
- permet le débat en proposant une éthique qui substitue au choc des passions la réflexion et l'échange sur les idées et les expériences.
- Mais un Etat laïque doit aussi construire l'indispensable solidarité dans le respect et l'égale dignité de chacun.



Laïque et laïcité : **Faire vivre l'idée** **Du côté de la philosophie.**

L'Etat laïque en résumé:

Un Etat laïque, pour se fonder en « association politique », n'a pas recours aux communautés existantes ni à la notion de « lien ».

Au contraire c'est sur **l'absence de lien qu'un Etat laïque se fonde**. Il permet ainsi à **toutes les singularités de s'associer** : celles qui existent comme celles qui pourraient exister.

En organisant la **séparation de la sphère publique et de la sphère privée** il concrétise la **liberté et l'égalité**:

Chacun est **libre** d'avoir une opinion, une croyance, de pratiquer ou non, d'en changer ou d'y renoncer. La sphère publique nous rend tous **égaux** devant la loi en la produisant en dehors des influences des communautés et des Eglises (officielles ou non). La recherche de la **fraternité** dans une démarche humaniste est le ferment et le fruit de l'Etat laïque.

L'Ecole publique doit être intégrée à la sphère publique laïque car elle forme les futurs citoyens.



Laïque et laïcité : **Faire vivre l'idée** Du côté de la philosophie.

* Même incomplet, ce détour « philosophique » nous ouvre des perspectives permettant de redonner un point de départ positif à la notion de laïcité.

La quatrième tâche du militant laïque est donc de poursuivre et d'approfondir cette démarche pour convaincre et former de nouveaux militants laïques.

Le travail ne fait que commencer et ce « diaporama » sera complété avec les contributions de tous ceux qui souhaiteront y participer.



Laïcité :

Faites vivre l'idée
avec les
militants du CNAL

